






Processus d'inscription Année scolaire 2023 - 2024



- I. La famille remplit et envoie à l'école la première partie du formulaire d'inscription (2 pages disponibles sur le site internet) et, s'il y a lieu, les photocopies des deux derniers bulletins scolaires.
- II. Après examen de ce formulaire et des bulletins scolaires, un rendez-vous est fixé entre la direction de l'école, l'élève et sa famille.
- III. Un stage de 2 jours minimum à LIA peut être demandé par l'école.
- IV. L'école valide ou non la demande des parents, envoie le contrat financier et les autres documents relatifs à l'inscription.
- V. La famille confirme l'inscription en renvoyant les documents ci-dessous **signés des deux parents:**

-  *La seconde partie du formulaire d'inscription LIA (une page)*
-  *Le règlement scolaire LIA signé*
-  *Le contrat financier LIA signé*
-  *Le formulaire d'information du Département de l'Instruction Publique sur l'âge d'admission (pour les enfants de moins de 4 ans). Document fourni par LIA.*




Ainsi que :

-  *Un justificatif d'identité de l'enfant et du responsable légal*

Les autres documents ci-dessous sont à fournir le plus rapidement possible avant la rentrée scolaire :

-  *Une attestation d'assurance responsabilité civile et accident délivrée par votre compagnie d'assurance*
-  *Les photocopies du carnet de vaccination*

Accompagnés des formulaires LIA suivants :

-  *Les deux questionnaires médicaux LIA remplis (un par la famille, l'autre par le médecin)*
-  *L'autorisation LIA de prise en charge à la fin du temps scolaire (élèves de 1P à 4P uniquement)*
-  *Le formulaire LIA relatif au droit à l'image*

- VI. **L'inscription n'est définitive qu'après paiement de l'intégralité des frais d'inscription de 400 CHF (ces frais sont offerts pour toute inscription ferme avant le 31 mars 2023) *, des frais de papeterie et manuels (150 CHF), ainsi que d'une avance sur l'écolage du premier trimestre d'un montant de 850 CHF.**

Si les parents décident d'annuler l'inscription, cette somme totale reste acquise à Léman International Academy.

En cas d'inscription pendant l'année scolaire, le montant intégral du trimestre en cours doit être payé avant l'entrée en classe.

- VII. L'école confirme l'inscription par courrier.

***RÉDUCTION POUR INSCRIPTION ANTICIPÉE :** Si le premier dépôt relatif à l'inscription est effectué **avant le 31 mars 2023**, les frais d'inscription de 400.00 CHF sont offerts. *Voir le contrat financier pour les modalités.*